



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **YARABELA WEIDE-SULFAN 24+18+SE***

de la société YARA FRANCE

enregistrée sous le n°2022-2767

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom YARABELA SELEBOOST.



Informations générales

Noms du produit	YARABELA WEIDE-SULFAN 24+18+SE YARABELA SELEBOOST
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	YARA FRANCE Immeuble Opus 12 77 esplanade du Général de Gaulle 92914 LA DEFENSE CEDEX France
Classe - Type	Engrais minéral - Granulés à base de nitrate d'ammonium, de sulfate de calcium, de sulfate d'ammonium et de sélénium
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	686-2021.01
Numéro d'AMM	1220085

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 05/10/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Marie-Christine DE GUENIN

D7F05C1BB83743A...